



**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'Eau Potable**

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	8
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	20
3.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	20
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
3.8.	Taux de réclamations (P155.1)	20
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24
	ANNEXES.....	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Beaune-d'Allier, Bizeneuille, Blomard, Bézenet, Chamblet, Chappes, Chavenon, Chirat-l'Église, Colombier, Cosne-d'Allier, Deneuille-les-Mines, Doyet, Durdats-Larequille, Estivareilles, Haut-Bocage, Hyds, La Celle, La Petite-Marche, Lavault-Sainte-Anne, Louroux-de-Beaune, Louroux-de-Bouble, Malicorne, Marcillat-en-Combraille, Mazirat, Montmarault, Montvicq, Murat, Nassigny, Reugny, Saint-Angel, Saint-Bonnet-de-Four, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel-en-Marcillat, Saint-Marcel-en-Murat, Saint-Priest-en-Murat, Sainte-Thérence, Sauvagny, Sazeret, Tortezeais, Vaux, Venas, Verneix, Vernusse, Villebret, Villefranche-d'Allier
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 05/12/2013 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie simple

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 26 055 habitants au 31/12/2020 (26 155 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 17 592 abonnés au 31/12/2020 (17 610 au 31/12/2019).

Répartition des abonnés par commune en page suivante.

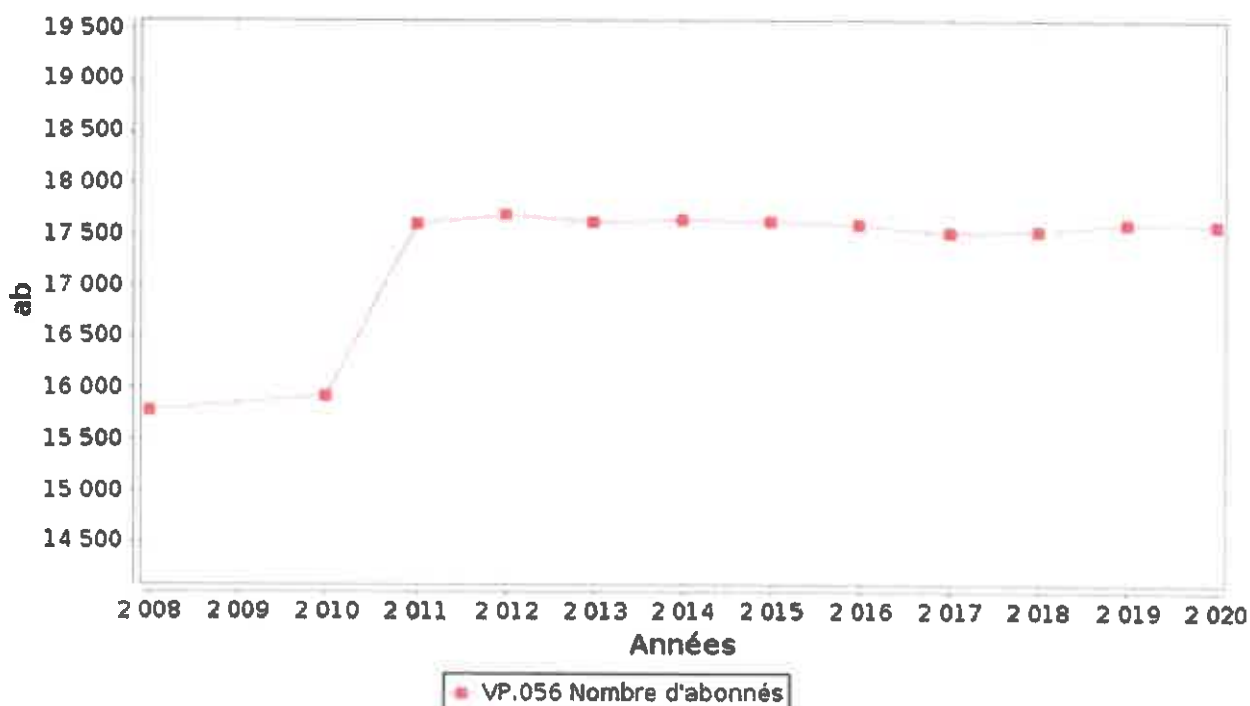
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Beaune-d'Allier	293	203	93	296	
Bézenet	622	595	29	624	
Bizeneuille	261	191	71	262	
Blomard	193	143	50	193	
(La) Celle	355	279	75	354	
Chamblet	598	544	51	595	
Chappes	193	141	51	192	
Chavenon	126	89	38	127	
Chirat-l'Église	149	96	54	150	
Colombier	247	213	34	247	
Cosne-d'Allier	1508	1419	60	1479	
Deneuille-les-Mines	270	220	51	271	
Doyet	797	702	92	794	
Durdat-Larequille	734	683	52	735	
Estivareilles	633	608	27	635	
Haut-Bocage	659	520	137	657	
Hyds	287	235	53	288	
Lavault-Sainte-Anne	605	575	30	605	
Louroux-de-Beaune	161	131	32	163	
Louroux-de-Bouble	299	276	23	299	
Malicorne	480	432	47	479	
Marcillat-en-Combraille	701	637	71	708	
Mazirat	244	207	44	251	
Montmarault	1096	1051	34	1085	
Montvicq	512	484	27	511	
Murat	240	193	49	242	
Nassigny	150	125	25	150	
(La) Petite-Marche	180	153	29	182	
Reugny	162	153	14	167	
Saint-Angel	389	342	49	391	
Saint-Bonnet-de-Four	228	163	64	227	
Saint-Fargeol	183	163	22	185	
Saint-Genest	237	193	43	236	

Saint-Marcel-en-Marcillat	134	122	11	133	
Saint-Marcel-en-Murat	112	81	31	112	
Saint-Priest-en-Murat	227	153	76	229	
Sainte-Thérence	151	122	30	152	
Sauvagny	82	50	33	83	
Sazeret	132	110	23	133	
Tortezais	158	133	25	158	
Vaux	597	563	32	595	
Venas	186	151	33	184	
Verneix	408	328	81	409	
Vernusse	133	103	31	134	
Villebret	665	638	28	666	
Villefranche-d'Allier	833	750	74	824	
Total	17 610	15 463	2 129	17 592	-0,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,22 abonnés/km au 31/12/2020 (12,31 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,48 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,49 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 127,19 m³/abonné au 31/12/2020. (119,45 m³/abonné au 31/12/2019).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 899 001 m³ pour l'exercice 2020 (1 037 064 pour l'exercice 2019).

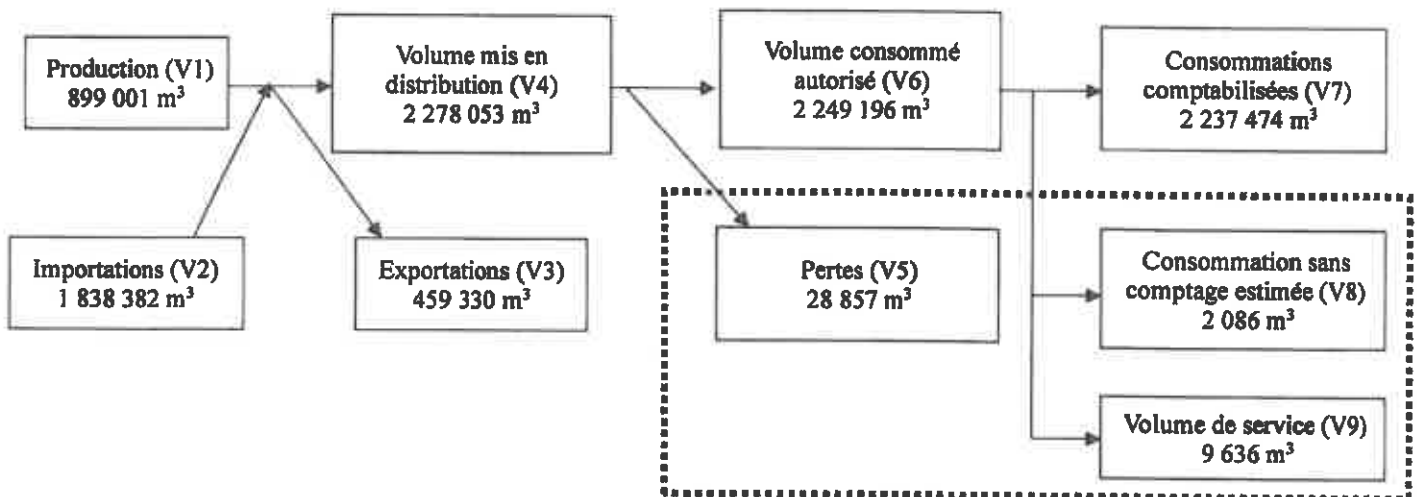
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
La Mitte Puits n°1 à 22	Nappes alluviales du Cher		1 037 064	899 001	-13,3%
Total			1 037 064	899 001	-13,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



$$V4 = V1 + V2 - V3$$

$$V6 = V7 + V8 + V9$$

$$V5 = V4 - V6$$

1.6.2. Production

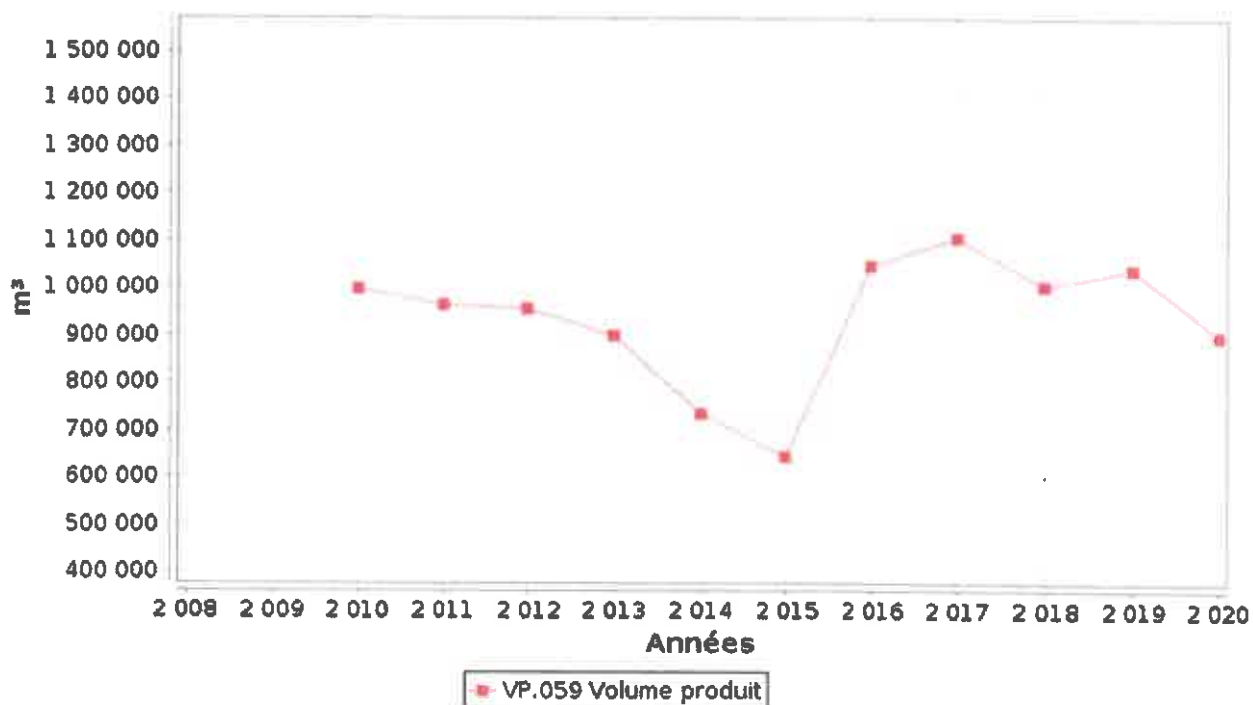


Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Mitte	Traitement physico-chimique et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
La Mitte - Puits n° 1 à 22	1 037 604	899 001	-13,4%	80
Total du volume produit (V1)	1 037 604	899 001	-13,4%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



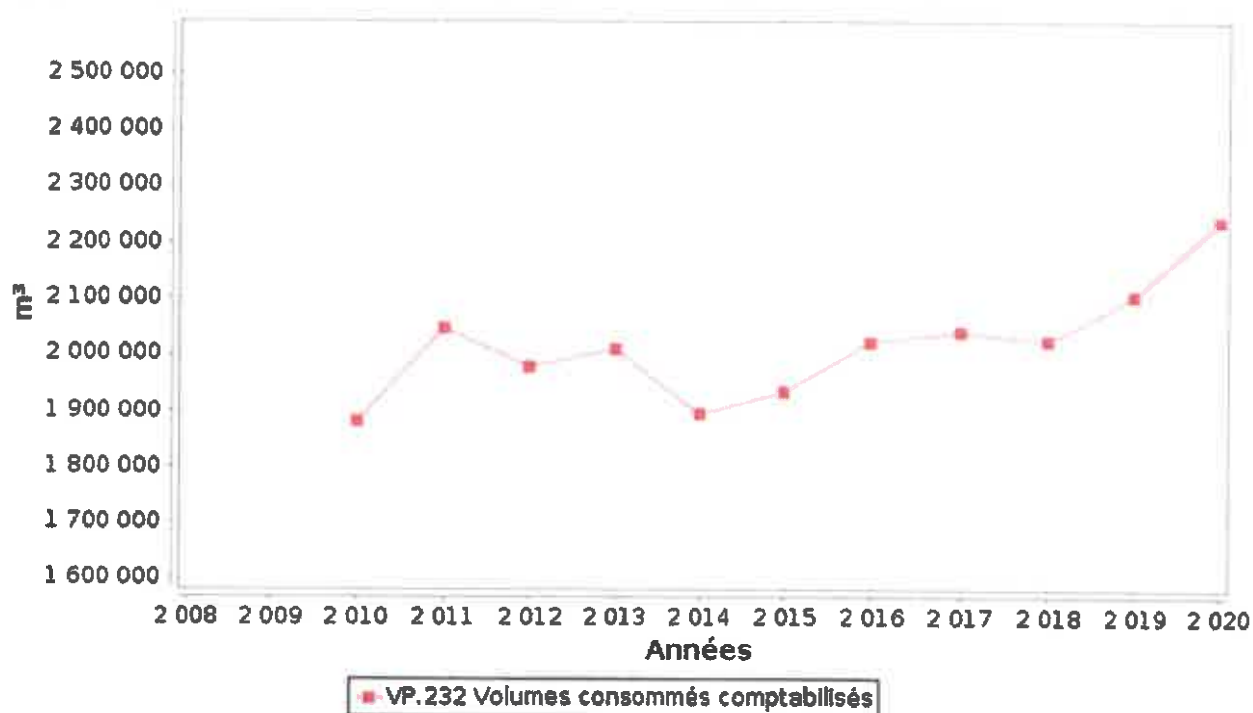
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
SMEA – Commission locale de Prat	895 756	1 070 147		
SIVOM Nord Allier	138 694	123 141		
SIVOM Rive Gauche du Cher	53 653	55 585		
SIVOM Sioule et Morge	7 024	492		
SIVOM Sioule et Bouble	63 629	52 065		
SIVOM Rive Gauche Allier via SMEA	361 116	392 521		
SIVOM Sioule et Bouble via SMEA	135 544	137 218		
SIVOM Nord Rive Droite du Cher	11 729	6 843		
SIAEP la Roseille	175	370		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 667 320	1 838 382	10,3%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 482 207	1 586 443	7%
Abonnés non domestiques	621 367	651 031	4,8%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 103 574	2 237 474	6,4%
Ville de Commentry	159 228	340 553	
Ville de Nérès les Bains	2 455	11 099	
Ville de Nérès les Bains via SMEA	2 758	7 332	
Montluçon Communauté pour le secteur Arpheuilles-Ronnet-Terjat	102 347	95 704	
SIVOM Rive Gauche du Cher	4 327	4 662	
Total vendu à d'autres services (V3)	271 115	459 330	69,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 327	2 086	-10,4%
Volume de service (V9)	9 800	9 636	-1,7%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 115 701	2 249 196	6,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 440 kilomètres au 31/12/2020 (1 431 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	97,40 €	97,40 €
Abonnement DN 32-50 mm	235,24 €	235,24 €
Abonnement DN 60-100 mm	358,84 €	358,84 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³	2,105 €/m ³	2,105 €/m ³
Prix au m ³ de 6 001 à 50 000 m ³	1,974 €/m ³	1,974 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 50 000 m ³	1,536 €/m ³	1,536 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,02 €/m ³	0,016 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
SMEA	0,13 €/m ³	0,13 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

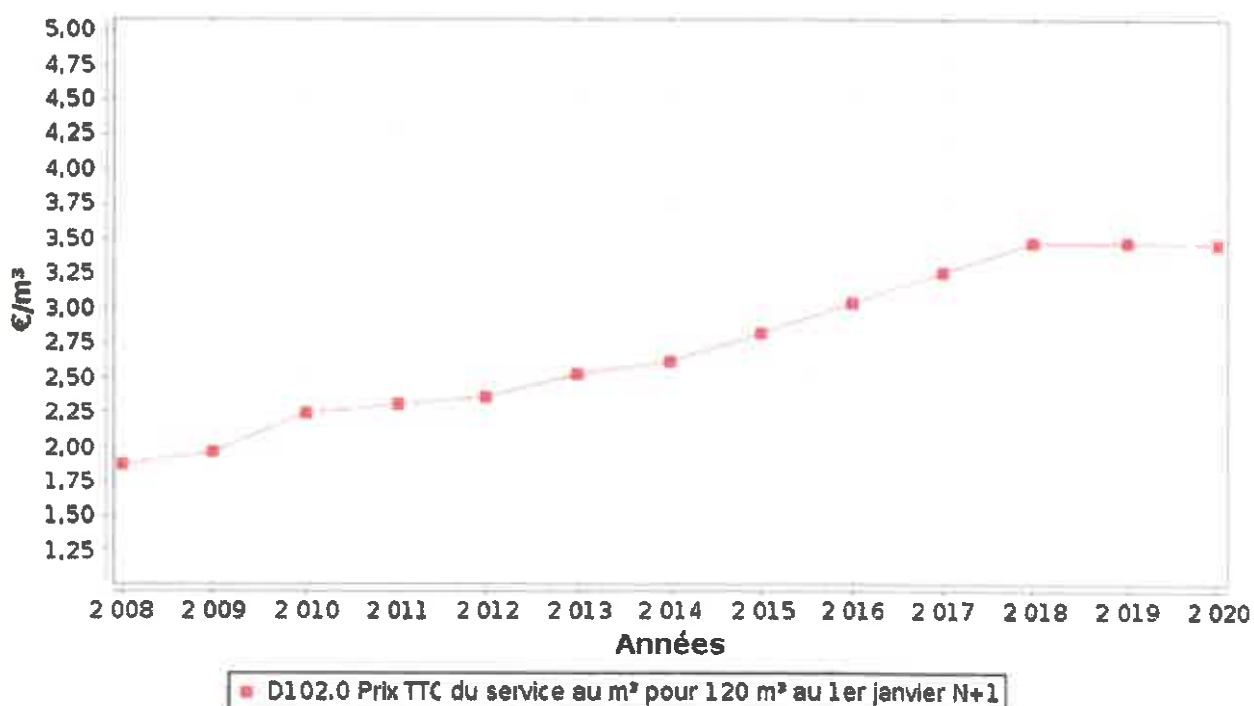
- Délibération du 03/03/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	97,40	97,40	0%
Part proportionnelle	252,60	252,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	350,00	350,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	2,40	1,92	-20%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
SMEA	15,60	15,60	0%
TVA	21,76	21,73	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	67,36	66,85	-0,8%
Total	417,36	416,85	-0,1%
Prix TTC au m³	3,48	3,47	-0,3%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 2 237 474 m³/an (2 089 460 m³/an en 2019).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	6 428 433,25	6 933 372,90	
<i>dont abonnements</i>	1 721 448,60	1 734 722,61	
Recette de vente d'eau en gros	129 187,95	315 626,60	
Total recettes de vente d'eau	6 557 621,20	7 248 998,50	+ 10,5 %
Recettes liées aux travaux	128 582,16	81 556,12	
Contribution des budgets annexes	200 547,94	230 525,78	
Locations diverses	35 776,71	22 442,55	
Total autres recettes	364 906,81	334 524,45	- 8,3 %
Total des recettes	6 922 528,01	7 583 523,35	+ 9,5 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 7 248 999 € (6 557 621 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	81	0	85	1
Paramètres physico-chimiques	87	0	92	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	98,8%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui ; 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

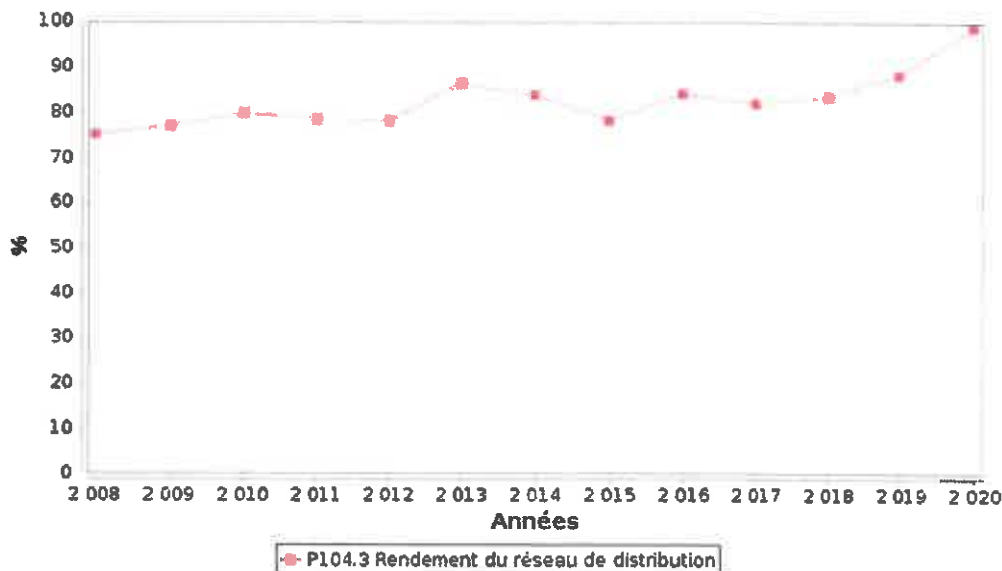
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	88,2 %	98,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,57	5,15
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86,4 %	98,2 %

Commentaire concernant le rendement du réseau : Le taux de rendement est quelque peu faussé par le fait que le SIVOM a mis en place une 2^e relève annuelle réalisée par les agents, en lieu et place de l'autorelevé facultatif transmis par les abonnés.

De ce fait, certains abonnés ont été facturés en 2020 d'un an et demi de consommation (relève annuelle habituelle + relève intermédiaire 6 mois après).



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,1 m³/j/km (0,6 en 2019).

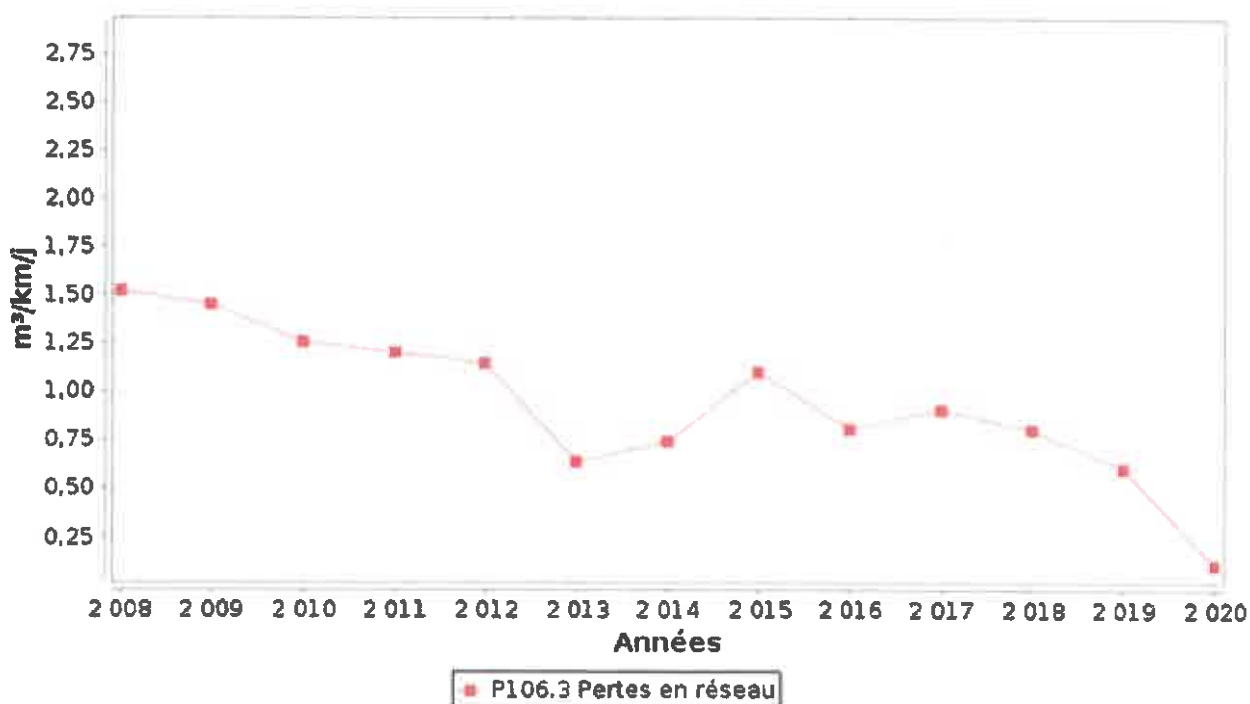
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,1 m³/j/km (0,6 en 2019).





3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	18,5	13,2	18,2	10,5	18,1

Au cours des 5 dernières années, 78,50 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,09% (0,93 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

Commentaire : Il existe un seul compteur général sur la bache de récupération de l'eau brute prélevée par l'ensemble des puits.

Pas de détail par puits.

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



	Exercice 2019	Exercice 2020
Nb interruptions non-programmées	28	23
Nombre d'abonnés	17 610	17 592
Taux d'occurrence	1,59 ‰	1,31 ‰

Il s'agit du nombre de coupures imprévues pour 1000 abonnés.

3.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours total de la dette	6 418 902,08 €	5 967 610,45 €
Épargne brute annuelle *	3 688 384,29 €	4 234 984,54 €
Extinction de la dette	1,7	1,4

* L'épargne brute annuelle correspond à la différence sur l'exercice entre les recettes réelles et les dépenses réelles.

L'extinction de la dette est donc de 1,7 ans.

3.7 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant mis en recouvrement	6 488 150,94 €	7 287 584,85 €
Montant impayé	160 161,05	191 648,75 €
Taux d'impayés	2,47 %	2,63 %

Le taux d'impayés correspond au pourcentage d'impayés au 31/12/2019 concernant les factures mises en recouvrement en 2018 (hors travaux).

Les montants concernent les redevances d'eau et d'assainissement puisqu'elles sont émises sur la même facture.

3.8 Taux de réclamations (P155.1)

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nb interruptions non-programmées	17	25
Nombre d'abonnés	17 610	17 592
Taux d'occurrence	0,97 ‰	1,42 ‰

Il s'agit du nombre de réclamations écrites (hors les demandes de dégrèvement) pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 786 195 €	3 057 788 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	6 418 902,08 €	5 967 610,45 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	463 884,02 €
	en intérêts	139 217,37 €
		451 629,18 €
		128 244,49 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 985 912,22 € (933 832,40 € en 2019).

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme 2020 (canalisations et réservoirs)	2020-2021	2 793 869,97 €
Accord-cadre 2018-2021 – Lettres de commande 2020 (canalisations)	2020	263 918,25 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

6 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0,0161 €/m³ en 2019).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 155	26 055
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (€/m ³)	3,48	3,47
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,2%	98,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	0,6	0,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour)	0,6	0,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,93%	1,09%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m ³)	0,0161	0

ANNEXES

Service de l'eau potable

Exercice 2020

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 25/08/21

Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE

Type de collectivité : Syndicat Mixte

Nom du service : eau potable

Missions du service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie simple

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : _____

Existence d'une CCSPL : Oui Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Exercice 2020-1		Exercice 2020			
		Valeur du service	Moyenne dans la classe /20 000 - 50 000/ habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe /20 000 - 50 000/ habitants	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	26 155	7 903 714 (266)	57 204 336 (6239 - 55%)	26 055	929 834 (30)	6 392 505 (1758 - 16%)
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	3,48	2,17 (266)	2,08 (6179 - 55%)	3,47	2,16 (30)	2,18 (1748 - 16%)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	(sans objet)	(sans objet)	2	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100	98,5 (260)	98 (6337 - 54%)	98,8	99,3 (29)	96,4 (1758 - 16%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100	98,7 (258)	97,4 (6326 - 54%)	100	99,2 (29)	96,3 (1750 - 16%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	101 (254)	95 (6212 - 53%)	120	102 (30)	93 (1758 - 16%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,2	79,2 (257)	80,2 (6048 - 52%)	98,9	80 (30)	79,7 (1649 - 15%)
P105.3	Volumes non comptés	0,6	2 (254)	1 (6007 - 52%)	0,1	2,9 (30)	2 (1648 - 15%)
P106.3	Pertes en réseau	0,6	1,7 (254)	0,9 (6025 - 52%)	0,1	2,6 (30)	1,8 (1655 - 15%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,93	0,35 (227)	0,22 (5353 - 46%)	1,09	0,79 (27)	0,32 (1541 - 14%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	80	75,6 (239)	75,7 (5756 - 49%)	80	78,2 (28)	77,3 (1648 - 15%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	0,0161	0,009 (247)	0,0135 (5760 - 51%)	0	2,3375 (28)	0,3395 (1681 - 16%)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	1,59	3,45 (238)	2,59 (4614 - 47%)	1,31	2,35 (28)	2,49 (1405 - 14%)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100	97,9 (238)	98,1 (4572 - 46%)	100	96,7 (28)	98,4 (1368 - 14%)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,7	3,5 (163)	2,8 (2754 - 27%)	1,4	3,7 (23)	2 (966 - 9%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	2,47	2,45 (172)	2,79 (4098 - 39%)	2,63	4,6 (24)	2,92 (1392 - 13%)
P155.1	Taux de réclamations	0,97	0,02 (238)	0,12 (4863 - 49%)	1,42	9,76 (27)	10,34 (1409 - 14%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifiée entre les

deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2020). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2020, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales ne sont pas définitives : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif

UGE : 0029 SIVOM REGION MINIERE

Dest : SIVOM REGION MINIERE

Adr : 1, Route de MONTLUCON

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-676 du 2 mai 2007

03170 DOYET

2020**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 106.3)**

Code national	Nom du captage	Etat	Debit	Perim protect Code	Etat proc Code	Delib Date	Avis geologue Date	Recev Date	D U P Date	Indice
003000083	LA MITTE - PUIFS N° 1	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000082	LA MITTE - PUIFS N° 10	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000093	LA MITTE - PUIFS N° 11	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000094	LA MITTE - PUIFS N° 12	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000095	LA MITTE - PUIFS N° 13	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000096	LA MITTE - PUIFS N° 14	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000097	LA MITTE - PUIFS N° 15	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000098	LA MITTE - PUIFS N° 16	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000099	LA MITTE - PUIFS N° 17	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000100	LA MITTE - PUIFS N° 18	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000101	LA MITTE - PUIFS N° 19	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000084	LA MITTE - PUIFS N° 2	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000102	LA MITTE - PUIFS N° 20	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000103	LA MITTE - PUIFS N° 21	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000104	LA MITTE - PUIFS N° 22	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000085	LA MITTE - PUIFS N° 3	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000086	LA MITTE - PUIFS N° 4	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000087	LA MITTE - PUIFS N° 5	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000088	LA MITTE - PUIFS N° 6	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000089	LA MITTE - PUIFS N° 7	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000090	LA MITTE - PUIFS N° 8	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
003000091	LA MITTE - PUIFS N° 9	ACT	200	ON	TE	03/02/1999	18/11/1998		27/01/2005	80 %
Indice consolidé /UGE										80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
003000284	LA MITTE	TTP	1500	5		5	
003000928	LE PRAVET - RESERVOIR	TTP	1000	5		5	
003000365	RESEAU HAUT-CHER	UDI	1840	11	1	11	
003000374	RESEAU LA MITTE	UDI	6996	15		17	
003000375	RESEAU PRAT - REGION MINIERE	UDI	8081	16		17	
003000376	RESEAU S.M.E.A. - REG. MINIERE	UDI	4948	12		14	
003000379	RESEAU SIOULE - REG. MINIERE	UDI	350	3		4	
003000482	RESEAU R.G. CHER - REG. MINIERE	UDI	561	6		7	
003000483	RESEAU N.ALLIER - REG. MINIERE	UDI	2545	10		10	
003000639	ANT.R.DROITE CHER - R. MINIERE	UDI	65	2		2	
Total				85	1	92	
Taux de conformité				98,8 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

NOM ET TYPE D'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE						CHIMIE						
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)	TENEUR MOYENNE CHLORITES (en mg/l)
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes					
									Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			
LA MITTE	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	1	20%	<2,00	13,40	-
RESEAU LA MITTE	15	0	0%	0	0%	17	0	0%	0	0%	<2,00	-	-
RESEAU PRAT	16	0	0%	1	6%	17	0	0%	0	0%	<2,00 *	8,40 *	-
RESEAU HAUT-CHER	11	1	9%	1	9%	11	0	0%	0	0%	<2,00 *	8,40 *	-
RESERVOIR LE PRAVET (STATION)	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	2	40%	5,00	15,15	-
RESEAU S.M.E.A.	12	0	0%	0	0%	14	0	0%	0	0%	-	15,85	-
RESEAU NORD-ALLIER	10	0	0%	0	0%	10	0	0%	0	0%	<2,00 *	13,70 *	-
RESEAU RIVE GAUCHE DU CHER	6	0	0%	2	33%	6	0	0%	3	50%	<2,00 *	5,95 *	0,78 ⁽¹⁾
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	3	0	0%	0	0%	4	0	0%	0	0%	8,00 *	8,90 *	-
ANTENNE RIVE DROITE DU CHER	2	0	0%	0	0%	2	0	0%	0	0%	3,00 *	5,45 *	-

* : valeur mesurée au départ de la station alimentant ce réseau.

(1) : moyenne obtenue en 2020 sur tous les réseaux alimentés par la station de St-Victor

REMARQUES:

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R= Nbre analyses non conformes x 100
Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables



www.sivom-regionminiere.com

1 route de Montluçon
03170 DOYET
Tél : 04.70.07.7052
E-mail : secretariat@sivom-regionminiere.com
Siret : 240 300 749 000 19
TVA Intracommunautaire : FR05 240 300 749

Horaires d'ouverture du SIVOM :

du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

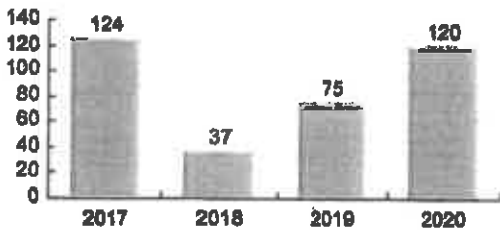
Tarifs applicables au 1er Janvier 2021 :
Maintenance des tarifs 2020.

- le prix de l'eau sera de 2.105 € HT/m3, hors redevances autres organismes
- le prix de l'abonnement d'eau sera de 97.40€ HT/an

SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ, OPTEZ POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET :
plus de détails au verso de votre facture.

Réalisez vos démarches en ligne sur www.sivom-regionminiere.com

Historique de consommation



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/lpaiement-de-proximite>).

En cas de paiement par chèque, vous devez vous conformer aux instructions de votre banque pour débloquer votre compte, et votre banque à débloquer votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte par un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont applicables dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____

Joindre un relevé d'identité bancaire

021010500208

941133000175 37120000000000063480030304988706 36600

Référence à rappeler : N° du contrat : AS_030_003170
Occupant :

Adresse du lieu desservi

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
QUAI FOREY
03100 MONTLUCON

EXEMPLE FACTURE au 1er janvier 2020

Facture réelle du 02/03/2020
Référence TIPI : 2020-EA-00-

Eau

Consommation du 02/01/2019 au 02/01/2020
Abonnement du 1er Mars 2020 au 31 Août 2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso	
Voire consommation d'eau	120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00262 €	
Abonnement	Montants
Consommation	51,38
Organismes publics	286,61
	48,11
Total de la facture	386,00

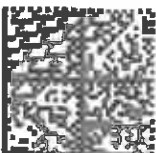
Montant total à payer avant le 31/03/2020 386,00 €

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0030021000000000000634820
ICS : FR57ZZZ492225
Référence : 4 18 20 000000000006348 M 105 48 Montant : 386,00 €
Créancier : SIVOM REGION MINIERE - TIP

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9



###

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15	02/01/2020	707			827	120
Consommation totale relevée								120
Consommation facturés (m3)								120
Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau								
Abonnement eau potable			6 mois	48,70000	48,70	2,88 (5,50%)	51,38	
Eau potable	1 à 120	120 m3		2,10500	252,61	13,90 (5,50%)	266,51	
Organismes publics								
Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau)	1 à 120	120 m3		0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12	
Redevance prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)		120 m3		0,02000	2,40	0,13 (5,50%)	2,53	
Redevance SMEA	1 à 120	120 m3		0,13000	16,80	0,86 (5,50%)	17,66	
Total de votre facture					346,91	19,09	366,00	
Montant total à payer					346,91	19,09	366,00	

La synthèse annuelle sur la qualité de l'eau distribuée est consultable sur le site internet <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>. Il faudra sélectionner la rubrique « synthèse annuelle de la qualité de l'eau » puis « carte interactive ».

Modalités de paiement :

- **Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) :** dater et signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sansagrafer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des Finances Publiques dans la fenêtre.

- **Par chèque bancaire ou postal :** envoyez votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sansagrafer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

- **Par internet,** en vous connectant sur www.psyfp.gouv.fr
Identifiant collectivité : 001248 - Référence TIPI : 2020-EA-00-6348

- **Par virement bancaire :** BDF Montluçon - IBAN : FR33 3000 1005 6700 3100 0000 021 - BIC : BDFEFRPPCT

- **En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire,** muni du présent avis, au siège du SIVOM Région Minière ou auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.lmpots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales. Ordonnateur : Courtaud Guy - Président



www.sivom-regionminiers.com

1 route de Montluçon
03170 DOYET
Tél : 04.70.07.7052
E-mail : secretariat@sivom-regionminiere.com
Siret : 240 300 749 000 19
TVA Intracommunautaire : FR05 240 300 749

Horaires d'ouverture du SIVOM :

du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

Tarifs applicables au 1er Janvier 2021 :

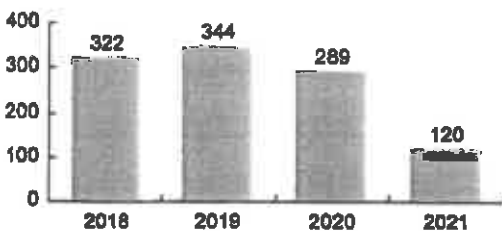
Maintien des tarifs 2020.

- le prix de l'eau sera de 2.105 € HT/m3, hors redevances autres organismes
- le prix de l'abonnement d'eau sera de 97.40€ HT/an

SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ, OPTEZ POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET :
plus de détails au verso de votre facture.

Réalisez vos démarches en ligne sur
www.sivom-regionminiers.com

Historique de consommation



Référence à rappeler :

N° du contrat :

AS_030_003170

Occupant :

Adresse du lieu desservi

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
QUAI FOREY
03100 MONTLUÇON

EXEMPLE FACTURE au 1er janvier 2021

Facture réelle du 03/05/2021

Référence TIPI : 2021-EA-00-

Eau

Consommation du 01/10/2020 au 17/03/2021

Abonnement du 1er mai 2021 au 31 Octobre 2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00282 €

120 m³

Abonnement
Consommation
Organismes publics

Montants	
Abonnement	51,98
Consommation	266,51
Organismes publics	47,61

Total de la facture

365,50

Montant total à payer avant le 31/05/2021

365,50 €

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un bureau de poste agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>).

Mandat de prélèvement SEPA personnel : en signer ou recevoir ce mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent mandat a valeur de mandat de prélèvement SEPA personnel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA003030021000000000001325821

ICS : FR57ZZZ492229

Référence : 4 IB 21 000000000013258 C 105 49 Montant : 365,50 €

Créancier : SIVOM REGION MINIERE - TIP

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

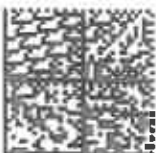
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

021010500217

941133000175 12030000000000132580030304995706

36550



###

Facture réelle du 03/05/2021 Référence TIPI : 2021-EA-00

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		20	17/03/2021	4002			4122	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture

Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
---------	----------	---------------	------------	--------	-------------

Distribution de l'eau

Abonnement eau potable		6 mois	48,70000	48,70	2,68 (5,50%)	51,38
Eau potable	1 à 120	120 m3	2,10500	252,61	13,90 (5,50%)	266,51

Organismes publics

Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau)	1 à 120	120 m3	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12
Redevance prélevement sur la ressource (Agence de l'Eau)		120 m3	0,01800	1,92	0,11 (5,50%)	2,03
Redevance SMEA	1 à 120	120 m3	0,15000	15,00	0,86 (5,50%)	16,46

Total de votre facture				346,43	19,07	365,50
Montant total à payer				346,43	19,07	365,50

La synthèse annuelle sur la qualité de l'eau distribuée est consultable sur le site internet <https://www.auvergne-rhone-alpes.gre.sente.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>. Il faudra sélectionner la rubrique « synthèse annuelle de la qualité de l'eau » puis « carte interactive ».

Modalités de paiement :

- **Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) :** dotez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des Finances Publiques dans la fenêtre.

- **Par chèque bancaire ou postal :** envoyez votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

- **Par internet,** en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr

Identifiant collectivité : 001248 - Référence TIPI : 2021-EA-00-13258

- **Par virement bancaire :** BDF Montluçon - IBAN : FR33 3000 1005 6700 3100 0000 021 - BIC : BDFEFRPPCT

- **En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire,** muni du présent avis, au siège du SIVOM Région Minière ou auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2942-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales. Ordonnateur : Courtsud Guy - Président